

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 353

présenté par
Mme Rixain

à l'amendement n° 301 de Mme Motin

ARTICLE 7

I. – Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante : ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les écarts de représentation mentionnés au premier alinéa du présent article »

les mots :

« ces écarts de représentation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précise l'entrée en vigueur de l'amendement.